

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/01/2026 - B2026/000257 - 2022 B 02073 - 921 666 020 - 253 AUTO

Désignation de l'entreprise		253 AUTO		
Adresse de l'entreprise		35 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 66000 PERPIGNAN		
SIRET		92166602000018		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent * 13	
			Exercice N clos le 31/12/2024	
ACTIF		Brut 1	Amortissements – Provisions 2	
			Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	{ Fonds commercial *			
	{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	080	062	
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	2130
		{ Autres * (3)	072	18826
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
		Total II	096	20956
	Total général (I + II)	110	20956	
PASSIF			Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	9009
	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III	176	11947	
	Total général (I + II + III)	180	20956	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		253 AUTO		Exercice N clos le		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export intracommunautaires	et livraisons	215	214	
			Services *			217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	23940	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit-bail : - mobilier :		- immobilier :		242	13584
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont CFE et CVAE *	243)		244	
	Rémunérations du personnel *					250	10101	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	512	
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255)		254	
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	}		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	24197	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(257)	
Produits financiers (III)	280					Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348	}				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(257)	
B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	257	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987			342	
				JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quinquies A	181				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
	Dont divers							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	257	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	257	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial			495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL			570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		253 AUTO	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
TOTAL	770	775		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 Ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860	257		
Total des déficits restant à reporter		870	257		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			325	381	
			327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			326	380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même			a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles								f			
visées en (a), (b), (c) et								g			
(d) ci-dessus (3)								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)		Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)		Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %						
								0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice						
					MVLТ restant à reporter						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2024-12-31

N° SIRET : 92166602000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 253 AUTO

ADRESSE (voie) : 35 avenue du general de gaulle

CODE POSTAL : 66000

VILLE : PERPIGNAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	805	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom de famille : SAISSI Prénom(s) : ISMAEL
Nom d'usage : % de détention : 100.00
Naissance : Date : 30/10/1999 N° Département : 66000 Commune : PERPIGNAN Nb de parts ou actions : 1000
Adresse : 2 RUE ALPHONSE LAVERON Pays : FR
66100 PERPIGNAN Pays : FR

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2024-12-31

N° SIRET : 92166602000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 253 AUTO

ADRESSE (voie) : 35 avenue du general de gaulle

CODE POSTAL : 66000

VILLE : PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

0

Formulaire à déposer
en double exemplaireFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
253 AUTO	35 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
SIRET 92166602000018	66000 PERPIGNAN
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit 257

Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR www.macompta.fr

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : Lieu : Perpignan

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné : Qualité et nom du signataire: SAISSA ISMAEL président

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire : Signature :

Certifié conforme

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : 253 AUTO.

L'assemblée a eu lieu le 13 janvier 2026 à Perpignan.

Cette assemblée a été dirigée par ISMAEL SAISSI, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SASU

Siège social : 35 Av. Général de Gaulle, 66000 Perpignan, France

Capital social : 100,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

_____ avec 0 actions.

_____ avec 0 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

a. Approbation des comptes annuels et répartition

Approbation des comptes annuels et répartition

1. Les associés ont reconnu et accepté les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Les associés ont compris et approuvé les comptes ainsi que toute opération connexe.

3. Les associés ont reconnu que le résultat de l'exercice indiquait une perte de -257,00 €.
 report: Amoussou,

Dispositions générales

4. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
5. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à Perpignan, le 13 janvier 2026.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

JAISSI Ismaël

[Signature]